

# Prix du Conseil consultatif des seniors

## Règlement

Le Conseil consultatif des seniors (CoCos), s'appuyant sur les missions qui lui sont dévolues par la décision du Conseil d'Etat du 13 décembre 2023 (23\_GOV\_1035) dans le cadre de la politique cantonale de la vieillesse Vieillir2030, ainsi que par la Directive départementale ad hoc, décerne une fois par législature (deux ans) un prix appelé « Prix du Conseil consultatif des seniors du Canton de Vaud » (ci-après « Prix »).

### 1. OBJECTIFS

Mettre en valeur des projets favorisant la qualité de vie des seniors, par exemple par le biais du renforcement des liens intergénérationnels, une bonne transition à la retraite, la solidarité entre les seniors et les autres groupes de la société, etc.

### 2. THÈME DU PRIX

Le CoCos choisit le thème du Prix pour chaque édition et le publie sur la page web dédiée à la politique cantonale de la vieillesse Vieillir2030 ([www.vd.ch/vieillir2030](http://www.vd.ch/vieillir2030)).

### 3. CANDIDAT·E·S ÉLIGIBLES

Les candidat·e·s sont établi·e·s dans le canton de Vaud : collectivités publiques, (grandes) entreprises ou PME, institutions, associations, fondations, coopératives ou personnes privées. Les collaborations sont possibles.

Les projets émanant des entreprises qui financent le Prix, des collaboratrices et collaborateurs du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ou des membres du CoCos sont exclus.

### 4. PROJET ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligibles, les projets proposés doivent présenter un caractère d'utilité publique et ne pas consister en une obligation légale de l'Etat.

Les projets doivent en outre remplir les critères suivants :

#### *Globalité et pertinence*

Projet pertinent et concret prenant en considération les objectifs et le thème annuel décrits, avec des retombées concrètes.

#### *Faisabilité*

Projet réalisable dans un délai de maximum 2 ans.

#### *Originalité/caractère novateur*

Projet original ou ayant un caractère novateur.

### *Modèle*

Projet ayant un caractère généralisable et reproductible dans d'autres régions ou par d'autres organismes. Il peut être adapté selon les besoins.

### *Engagement social*

Projet privilégiant un engagement local, social et durable.

### *Nécessité*

Projet dont le soutien financier apporté est essentiel et utilisé à des fins de réalisation et non dédié à un budget annuel de fonctionnement.

## 5. PRIX

Le Prix prend la forme d'un montant en espèces offert grâce à la contribution de différentes entreprises vaudoises et le soutien sous forme de prestations du DSAS. Son montant exact peut varier d'une édition à l'autre et sera indiqué sur la page web dédiée à la politique cantonale de la vieillesse Vieillir2030 ([www.vd.ch/vieillir2030](http://www.vd.ch/vieillir2030)). Le jury se réserve le droit de primer un seul ou plusieurs projets et de répartir librement la somme à disposition selon les projets retenus.

Le montant du Prix doit servir à financer la concrétisation, la réalisation, la mise en œuvre, la poursuite ou le développement d'un ou plusieurs projets récompensés. Il peut aussi consister en une contribution de financement complétant d'autres sources de financement.

En cas de gain, le calendrier du suivi relatif à l'utilisation du Prix sera convenu avec le CoCos et concrétisé sous forme de convention qui fixe aussi les autres modalités d'utilisation des fonds attribués.

## 6. CANDIDATURE

Les candidat-e-s déposent leurs propositions de projets par le biais d'un formulaire électronique de dépôt de candidature, qui est disponible sur la page web dédiée à la politique cantonale de la vieillesse Vieillir2030 ([www.vd.ch/vieillir2030](http://www.vd.ch/vieillir2030)). Le dossier devra contenir un descriptif du projet, ses points forts ainsi que les informations suivantes :

- Initiateur-s/trice-s du projet ;
- CV ;
- Planification, budget et objectifs visés ;
- Statuts ou extrait du registre du commerce ;
- Dernier rapport annuel d'activité de l'organisme demandeur (si disponible) ;
- Comptes des deux dernières années de l'organisme demandeur ;
- Montant du soutien demandé et éventuel-s autres-s soutien-s obtenus ;
- Faisabilité du projet ;
- Originalité / aspect novateur ;
- Tout document jugé utile par les candidats-es permettant au jury d'apprécier avec précision la situation, le concept, la nature des propositions, etc.

Seuls des dossiers complets peuvent être pris en compte pour l'évaluation du jury.

Les projets et leur documentation doivent être envoyés électroniquement à l'adresse : [vieillir2030.dsas@vd.ch](mailto:vieillir2030.dsas@vd.ch)

## 7. JURY

Le jury est composé de huit à dix membres ainsi que d'un·e président·e, tous désignés par le Conseil consultatif des seniors (CoCos).

Font partie du jury quatre à cinq membres du CoCos, un membre de l'équipe Vieillir2030 et deux à trois représentant·e·s des entreprises partenaires ainsi qu'un·e représentant·e du monde associatif via l'association AGORA VAUD. Le jury s'organise lui-même. Si nécessaire, le jury peut faire appel à des expert·e·s externes.

Les règles usuelles en matière de conflits d'intérêts s'appliquent (récusation des membres liés à un projet soumis) afin de garantir l'impartialité du choix.

## 8. GRILLE D'ÉVALUATION

Le jury rend sa décision en évaluant et en pondérant les forces et faiblesses des projets, selon les critères définis à l'article 4. Cependant, il a loisir de retenir d'autres critères pertinents de son choix, en respectant une égalité de traitement.

## 9. REMISE DE PRIX

Le ou les prix sont remis lors de la Journée internationale des personnes âgées qui a lieu chaque année le 1<sup>er</sup> octobre.

## 10. COMMUNICATION DES RÉSULTATS ET ABSENCE DE VOIE DE RECOURS

Le résultat du concours fait l'objet d'une communication auprès des médias, du grand public et des milieux professionnels. Les lauréat·es sont publié·es sur le site web vd.ch et sur les autres canaux de communication de l'Etat de Vaud.

Les décisions du jury ne peuvent pas faire l'objet de recours.

Les gagnants sont contactés directement.

Lausanne, le 24 septembre 2025

Au nom du CoCos :



Dominique Kohli  
Président du CoCos



Pascal Singy  
Président de la commission Prix CoCos